



ARRÊTÉ N° 2026/345P

Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Aurélie RENARD, cinquième adjointe, déléguée aux affaires scolaires et à l'enseignement supérieur

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n°2 du 29 mars 2026 portant fixation du nombre d'adjoints au Maire de la commune de Poissy,

Vu la délibération n°3 du 29 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire de la commune de Poissy,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par des conseillers municipaux,

Considérant qu'une délégation de fonctions et de signature a été accordée à Madame Aurélie RENARD dans les domaines des affaires scolaires et de l'enseignement supérieur,

Considérant qu'il y a lieu d'accorder une délégation de fonctions et de signature à Madame Aurélie RENARD, cinquième adjointe au Maire, dans les domaines des affaires scolaires et de l'enseignement supérieur,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonctions et de signature pour tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, à Madame Aurélie RENARD, cinquième adjointe au Maire, dans les domaines suivants :

AFFAIRES SCOLAIRES

- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers relatifs à l'éducation, aux affaires et à la restauration scolaire,
- les réponses aux demandes de dérogation scolaire,
- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, dans le cadre des relations avec les enseignants et l'Education nationale,
- les correspondances à destination des parents ou personnes titulaires de l'autorité parentale liées à la scolarité de leurs enfants,
- les correspondances, courriers et documents de demande de paiement à la Caisse d'allocations familiales,
- les courriers de réponses aux demandes d'aides financières ou logistiques des établissements scolaires.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers relatifs à l'enseignement supérieur

Article 2 :

Pour l'exercice de cette délégation, Madame Aurélie RENARD, cinquième adjointe au Maire, respectera le formalisme suivant en matière de délégation de signature :

**Pour le Maire et par délégation,
Aurélien RENARD**

**La cinquième Adjointe
déléguee aux affaires scolaires et à l'enseignement supérieur**

Article 3 :

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Article 5 :

Le présent arrêté sera adressé à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, Monsieur le Trésorier Principal de Poissy et notifié à l'intéressée.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

A Poissy, le 29 mars 2026

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Notifié le
Signature de l'intéressé(e)

Document publié sur le [site de la ville](#) le 29/03/2026